24 - Convention d'adhésion du CNFPT (Délégation Régionale de Franche-Comté) au Service de Médecine Préventive de la Ville de Besançon

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, le service de Médecine Professionnelle de la Direction Hygiène-Santé s'est vu confier la mission du suivi médical des personnels de la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT.

Il a paru nécessaire de mettre à jour les dispositions des précédentes conventions, la dernière remontant à 1995 et son renouvellement ayant été assuré par des avenants. Cette nouvelle convention fixe les modalités de mise en œuvre des visites médicales et le coût de fonctionnement de ce service.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ladite convention et à autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à la signer.

«M. LE MAIRE: Il n'y a pas de remarques? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.